

# SHIZENDO KARATE DO

## BARAQUEVILLE

### Règlement intérieur

- 1) Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du karaté est exigé avant n'importe quelle séance d'entraînement, même si c'est un essai. Celui-ci est nécessaire pour que l'assurance fonctionne en cas d'accident.
- 2) Une autorisation du responsable légal précisant le moyen de locomotion du mineur est obligatoire en début de saison sportive pour les adhérents ayant moins de 18 ans.
- 3) L'association n'est responsable des mineurs adhérents, que pendant les horaires de cours et pendant les manifestations organisées par le club et pour lesquelles, leurs responsables légaux auront donné leur autorisation écrite. En dehors de ces cas, le club ne peut pas être tenu pour responsable desdits mineurs. Obligation aux parents de venir chercher leur enfant au dojo après les cours.
- 4) Toute personne pénétrant dans la salle entraînement se doit de respecter le silence absolu.
- 5) Tout pratiquant se doit être propre avant de commencer un cours (pieds propres, ongles coupés, cheveux propres et attachés s'ils sont long, kimono propre). Les dirigeants se réservent le droit d'expulser un adhérent d'une séance d'entraînement si celui-ci ne satisfait pas au règlement.
- 6) Lors des séances entraînement, tout adhérent pratiquant le karaté devra être vêtu d'un kimono blanc de karaté. Toutefois, une exception sera faite pour les personnes effectuant un cours d'essai et une tenue de sport sera tolérée. Les filles devront porter un tee-shirt blanc sous leur kimono.
- 7) Il est interdit à tout adhérent de lancer des défis, de faire des exhibitions ou des compétitions contre des pratiquants d'autre sport de combat. Dans ses propos et dans son attitude, l'adhérent du Shizendo karaté do doit manifester la plus grande courtoisie.
- 8) Les dirigeants se réservent le droit de modifier les horaires des cours en fonction du nombre d'adhérents dans chaque cours, et ce, pour une meilleure progression des élèves.
- 9) Les parents ne peuvent pénétrer dans les vestiaires qu'après s'être acquitté du droit, interdiction aux hommes de rentrer dans le vestiaire des filles si elles se changent et inversement.

Les dirigeants

